



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

PREFECTURE

Rennes, le **28 AVR. 2015**

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de l'administration générale
et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de schéma d'aménagement
et de gestion des eaux (SAGE) des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

En application de l'arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique portant sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne est ouverte du **28 mai au 29 juin 2015 inclus pour une durée de 33 jours.**

Ce schéma est un outil de gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent, une unité hydrographique. Le SAGE définit des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux et aux problématiques locales afin de mettre en place une gestion cohérente des milieux aquatiques et de favoriser un développement durable des usages.

Cette enquête concerne 41 communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Baguer-Morvan, Baguer-Pican, Bonnemain, La Boussac, Broualan, Cancale, Chateauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Cherrueix, Combourg, Cuguen, Dol-de-Bretagne, Epiniac, La Fresnais, La Gouesnière, Hirel, Lanhelin, Lillemer, Lourmais, Meillac, Miniac-Morvan, Mont-Dol, Pleine-Fougères, Plerguer, Plesder, Pleugueneuc, Roz-Landrieux, Roz-sur-Couesnon, Sains, Saint-Benoit-des-Ondes, Saint-Broladre, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Saint-Guinoux, Saint-Marcen, Saint-Meloir-des-Ondes, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Pierre-de-Plesguen, Trans-la-Forêt, Trémeheuc, Tresse, Le Tronchet, Le-Vivier-sur-Mer.

Par décision en date du **13 avril 2015**, la présidente du Tribunal administratif de Rennes a désignée la commission d'enquête composée de :

- Madame Danielle FAYSSE en qualité de présidente de la commission
- Monsieur André NERON et Monsieur Roger GOARNISSON en qualité de membres titulaires de la commission.
- M Jean-Luc DEMONT en qualité de membre suppléant.

En cas d'empêchement de Madame FAYSSE, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur NERON.

L'enquête sera ouverte en mairie de Dol de Bretagne, siège de l'enquête (1 Grande rue des Stuarts 35120 Dol de Bretagne) où le public pourra prendre connaissance du dossier, pendant toute la durée de celle-ci aux jours et horaires d'ouverture et présenter ses observations en les consignant directement sur le registre ouvert à cet effet.

Dans les mêmes conditions, un dossier et un registre seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Bonnemain, Cancale, Miniac-Morvan, Roz-Sur-Couesnon et Le Vivier-sur-Mer. Un dossier sera consultable dans les autres communes du SAGE.

Par ailleurs, les observations, propositions et contre-propositions relatives à l'enquête peuvent être adressées par correspondance pendant la durée de celle-ci à la présidente de la commission d'enquête à la mairie de Dol de Bretagne ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-sage-dol@ille-et-vilaine.gouv.fr pour être annexées au registre d'enquête.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra les observations du public qui seront consignées sur les registres ouverts à cet effet aux dates et horaires suivants:

MAIRIES	JOURS	HEURES
DOL DE BRETAGNE	jeudi 28 mai	8h30 - 12h00
	lundi 29 juin	14h30 - 17h30
ROZ SUR COUESNON	vendredi 12 juin	15h30 - 18h30
CANCALE	samedi 20 juin	9h - 12h00
BONNEMAIN	mercredi 24 juin	9h - 12h00
MINIAC MORVAN	mercredi 24 juin	14h - 17h00
LE VIVIER SUR MER	lundi 29 juin	9h00 - 12h30

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne à l'adresse suivante : www.sage-dol.fr

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Au terme de la procédure, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies des lieux d'enquête, à la sous-préfecture de Saint-Malo ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine www.ille-et-vilaine.gouv.fr

A l'issue de l'enquête publique, la Commission locale de l'eau (CLE) examinera les résultats de la consultation du public, modifiera, le cas échéant, le projet de SAGE et le validera. Le projet de SAGE sera ensuite transmis au préfet d'Ille-et-Vilaine pour approbation et publication.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : la Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, Madame Elodie NIVOT au 02 99 80 19 84 - mail : sage_bcdol@yahoo.fr.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Patrice FAURE